RÉGION NORMANDIE

Aide à la réhabilitation des infrastructures nautiques

Objectifs

Il s’agit d’encourager la modernisation des infrastructures nautiques implantées sur le territoire afin de permettre le développement de leurs activités et l’accueil de tous les publics dans l’ensemble des sports nautiques : voile, canoë kayak, char à voile, surf, plongée, ski nautique, aviron et kitesurf.

Bénéficiaires

Les collectivités et leurs groupements ou les associations sportives assurant la maitrise d’ouvrage.

Caractéristiques de l’aide

Le coût global du projet doit être supérieur à 25 000 € HT et inférieur à 250 000 € HT. Sont concernées uniquement les opérations de réhabilitation ou construction légère. Le montant de la participation régionale est individualisé en fonction du projet de la structure et de la nature de l’opération. Le taux d’intervention moyen s’établira autour de 20 % du coût hors-taxes du projet.

Cette aide est conditionnée par la présentation d’un projet d’activité de la structure, comprenant notamment une démarche de professionnalisation et de promotion globale.

Les opérations d’envergure supérieure (construction d’équipements structurants ou réhabilitations lourdes) pourront être étudiées dans le cadre de la politique contractualisation avec les territoires 2017-2021.

Contacts

Contacts

Mylène DALIBERT

Direction Jeunesse et Sport

Service Sport

Chargée de projet sport

02 31 06 97 88

mylene.dalibert@normandie.fr

Fabienne PERRON

Direction Jeunesse et Sport

Service Sport

Chargée de gestion sport

02 31 06 97 22

fabienne.perron@normandie.fr